

## Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire Soixante-et-onzième session

5-9 octobre 2020

### Note relative à l'organisation de la session

#### Déclarations

- Les déclarations sont faites dans l'une des six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées d'envoyer leur déclaration à l'avance à [excomstatements@unhcr.org](mailto:excomstatements@unhcr.org). Veuillez noter que, pour des raisons sanitaires, aucun document ne sera distribué dans la salle durant la réunion.
- Le HCR a pris des dispositions pour que les déclarations faites lors du débat général et sous le point de l'ordre du jour sur la protection internationale soient publiées sur le site Internet de la session à [www.unhcr.org/fr/excom2020](http://www.unhcr.org/fr/excom2020). Après qu'elles auront été prononcées, le Secrétariat les postera le plus rapidement possible. Les délégations qui ne souhaitent pas que leurs déclarations soient publiées sur la page Internet de la session sont priées de le faire savoir à [excomstatements@unhcr.org](mailto:excomstatements@unhcr.org).
- Les délégations désireuses d'obtenir un enregistrement vidéo de leur déclaration au cours du débat général peuvent en faire la demande à [hqvideo@unhcr.org](mailto:hqvideo@unhcr.org). Il sera répondu aux demandes selon leur ordre d'arrivée.

#### Dispositions relatives aux orateurs

- Compte tenu de la complexité d'organisation d'une réunion hybride, permettant à la fois une participation en personne et une participation à distance, le protocole pourrait ne pas être totalement respecté concernant l'ordre de passage des orateurs. L'ordre de passage prendra également en compte les demandes d'interventions à distance selon les différents fuseaux horaires. Le Secrétariat remercie donc les délégations pour leur compréhension et leur flexibilité compte tenu des circonstances exceptionnelles.
- Actuellement, seule la prise de parole lors du débat général (point 3 de l'ordre du jour) pourra être effectuée à distance. À l'issue du débat général et en commençant par le point 4 de l'ordre du jour sur la protection internationale, seuls les délégués participant en personne pourront prendre la parole. Par ailleurs, le reste de la session sera diffusé sur Internet, pour la visualisation à distance.
- Une liste formelle des orateurs sera proposée uniquement pour le débat général. Pour tous les autres points de l'ordre du jour, les délégations sont priées de lever leurs plaques nominatives quand elles souhaitent s'exprimer ; ainsi, le Secrétariat mettra en place une liste informelle. Un État/une organisation souhaitant faire une déclaration au nom d'un groupe régional d'États reconnu ou d'un groupe d'organisations, est prié d'en informer personnellement le Secrétariat, bien à l'avance, en précisant le point de l'ordre du jour en question.
- Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/une organisation qui parle au nom d'un groupe d'États reconnu ou d'un groupe d'organisations disposera de 7 minutes. Ce temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs inscrits et du calcul du temps disponible. Tout changement à ce sujet sera porté à la connaissance des délégations.

## Liste des orateurs au débat général

- La liste des orateurs pour le débat général a été ouverte le lundi 7 septembre 2020.
- La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org), mentionnant « Liste des orateurs » en objet, et indiquant le nom, le titre et le rang exacts de l'orateur.
- L'inscription à la liste des orateurs sera close le mardi 29 septembre 2020. La liste sera publiée le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la fermeture des bureaux.
- Une fois la liste publiée, toute délégation qui solliciterait un temps de parole serait placée en fin de liste.
- Toute délégation qui désire se retirer de la liste des orateurs pourra le faire personnellement le jour de la réunion. Dans ce cas, il sera demandé à l'orateur ou à son(sa) représentant(e) de rayer son nom de la liste et d'y apposer ses initiales.
- Un État/une organisation peut échanger de place sur la liste avec un autre État/une autre organisation. Les deux parties doivent contacter ensemble le Secrétariat pour apposer leurs initiales aux endroits de la liste affectés par le changement.
- Dans le cas où l'orateur initialement confirmé par écrit venait à changer, le Secrétariat devra en être informé en personne, bien à l'avance, l'ordre de passage des orateurs étant susceptible d'en être affecté.
- Si une délégation ayant raté son temps de parole se rapproche du Secrétariat pour se réinscrire, elle sera placée en fin de liste. Des exceptions pourront être faites si le temps de parole a été raté suite à des problèmes techniques liés à la participation à distance.
- Il est demandé aux délégations de bien vouloir respecter les mesures de distanciation sociale et porter un masque à tout moment lors de leurs contacts avec le Secrétariat.

### A l'attention des orateurs intervenant à distance uniquement

- Les points focaux des orateurs intervenant à distance doivent contacter M. Ulysses Grant ([grant@unhcr.org](mailto:grant@unhcr.org)) afin de recevoir les instructions relatives à la plateforme *Interprefy* et de coordonner des tests sur la plateforme avant le début de la session.

*Le 23 septembre 2020*